

CAP des Assistants des bibliothèques 27 novembre 2009

Motion statutaire

Les représentants CGT et SNASUB-FSU des personnels à la CAP des Assistants des bibliothèques refusent une nouvelle réforme en trompe l'œil de la catégorie B.

Dans la filière Bibliothèques, cette réforme fusionne dans un seul corps en trois grades les Assistants des bibliothèques (AB) et les Bibliothécaires adjoints spécialisés (BAS), avec deux modes de recrutement : concours niveau Bac pour le premier grade, concours niveau Bac+2 pour le deuxième grade.

Par ailleurs, l'augmentation des qualifications des agents et des besoins des bibliothèques en personnels plus qualifiés rend plus que jamais nécessaire et urgent une refonte globale de la filière Bibliothèques basée sur une requalification générale des emplois et une réelle amélioration des carrières, de catégorie C en catégorie B et de catégorie B en catégorie A.